Chemin faisant

LE LIVRE TRUFFÉ

Il fut un temps où le livre se suffisait à lui-même. On l'achetait, on le collectionnait pour sa valeur intrinsèque. Le fond en était ce qui importait le plus. Les bibliophiles dignes de ce nom ne recherchaient que les textes glorieux, classés, ayant leur place et leur influence incontestées dans les ouvrages de l'esprit. Comme il est naturel, ils voulaient que ces textes fussent présentés le mieux du monde et la qualité de la reliure allait de pair avec celle de l'œuvre. Le tout formait vraiment le livre, le livre élu qui apparaissait en fort bon lieu dans une bibliothèque. C'était le bon temps. On lisait alors. Les simples amateurs avaient des lettres et leur curiosité s'étendait depuis les meilleures productions de l'antiquité jusqu'aux époques récentes. Nous n'en sommes plus là.

Du jour où le livre est devenu un objet d'ameublement mettant de belles lignes, d'agréables couleurs sur les parois des pièces, il a été regardé par trop de gens comme un motif d'ornementation à la mode; la forme, si on peut dire, d'une bibliothèque l'a emporté sur le fond. Longtemps il y avait eu équivalence entre les deux. C'est ce qui explique comment en France l'art de la reliure a été en faveur et nous a laissé d'incomparables témoignages. Il suffit de citer les livres de Grolier, de Maioli, ces amateurs éclairés et raffinés — Maioli considérait ses livres comme appartenant à ses amis : *Tho. Maioli et amicorum* proclamait son *ex libris* — et les travaux exécutés dans les ateliers de Le Gascon, de Du Seuil et plus tard de Padeloup et des deux Derome, pour rappeler à quel degré de perfection étaient parvenus nos relieurs. Aujourd'hui les exemplaires bien conservés de ces artistes font des prix impressionnants. Etre un objet d'ameublement, pour un livre, passe encore. Il est, dans son costume du dix-septième ou du dix-huitième siècle, galonné d'or, brillant, de belle mine. C'est un grand seigneur et il rehausse la tenue d'un intérieur bourgeois même cossu. Disons le mot : il est décoratif. C'est une des raisons de son succès. Mais on ne s'est pas borné, aujourd'hui, à laisser au livre son rôle muet d'aristocratique figuration. Beaucoup de nos compatriotes, qui sont de leur temps, n'ont estimé en lui que sa valeur de placement. Le livre a été admis à la cote; il est devenu avec une déconcertante rapidité le centre d'un marché qui va grandissant. De successives ventes aidant ont attiré sur lui l'attention d'une clientèle nouvelle et inattendue, des couches de bibliophiles spontanés qui ont plus de lettres de crédit que de lettres. A cette catégorie d'acheteurs il fallait offrir du rare, de l'exceptionnel, de l'unique. Par quel moyen augmenter la valeur et le prix d'un livre?

Un bibliophile s'est rencontré — je ne sais exactement à quel moment — qui a résolu le problème. Cet animal-là, si j'ose m'exprimer ainsi, a trouvé la « truffe ». Il a donc rendu le truffage des livres possible. Vous savez en quoi consiste cette espèce de farce. La recette n'a rien de compliqué. En style culinaire elle pourrait s'énoncer à peu près ainsi : Faites revenir de l'hôtel des ventes ou de chez un libraire un livre connu et recherché. Vous le faites blanchir, c'est-à-dire laver s'il est couvert de taches de rousseur ou piqué. Vous l'enveloppez artistement, grâce à l'intervention d'un spécialiste, d'une barde de maroquin. Au préalable vous avez eu soin de vous procurer les épices, les aromates nécessaires, je veux parler des souvenirs, des reliques ayant trait à l'auteur de l'ouvrage ou à son époque. Non seulement des autographes — ce qui dans certains cas se justifie — mais de menus objets, plus spécialement de dimensions restreintes, pouvant se glisser entre les pages et les feuillets. Les photographies, les billets de mariage, les ordonnances de médecin, les faire-part de décès, les mèches de cheveux sont d'un emploi facile et recommandé. Le livre, qui par cette conception et ce traitement appartient au domaine de la curiosité, s'apparente aussi à cette classe de phénomènes, de merveilles qui sentent leur Barnum. Dans une bibliothèque, un livre de ce genre nouveau est un numéro, un numéro de music-hall. Quelle aberration a pu produire cet étrange composé ? Je n'y vois qu'une explication : c'est l'attrait ou la nostalgie de la brocante. Les bibliophiles-truffiers sont des brocanteurs qui s'ignorent ou qui s'affirment afin de réaliser sur tous leurs rayons de bonnes affaires.

Ces réflexions qui me sont venues ces jours-ci en recevant le catalogue de la bibliothèque d'Arthur Meyer ne s'appliquent pas tout à fait à lui. Il serait injuste de ne pas reconnaître que les livres qu'elle renferme n'ont pas été profanés. Leur propriétaire a plutôt voulu leur accorder un traitement de faveur en les garnissant de pièces, de dessins précieux. Il a réalisé une chose singulière, je ne sais quelle bibliothèque-musée, et c'est pour cela que je m'en occupe à titre de chronique. L'histoire de cette bibliothèque, ne ressemblant pas aux autres, vaut d'être contée.

Arthur Meyer avait commencé par collectionner des autographes. En sa qualité de directeur de journal, il aimait les signatures, les signatures en vue, faisant recette. Il ne tarda pas à en avoir un nombre important et d'une grande rareté. Ou placer des autographes? Dans des albums, dans des cartons évidemment. Mais ce sont là des façons de caveaux, des concessions à perpétuité. Si, au contraire, on les met sous la garde d'un livre, il semble qu'ils rentrent dans la vie; ils restent à côté de l'auteur, leur auteur. Le propre d'un livre n'est-il pas d'être ouvert, et la nature d'un auteur illustre d'être immortel? Arthur Meyer se décida — vers la fin de sa vie — à distribuer sa collection d'autographes dans des ouvrages appropriés, ceux-ci complétant ceux-là. Mais l'autographe était à ce point la partie essentielle, qui tenait, par droit de préséance, à ses yeux, la première place, que notre amateur se contentait d'éditions ordinaires. Il y avait là un disparate entre la rareté de la pièce, du document, et la médiocrité de l'édition. Un libraire, qui avait la confiance d'Arthur Meyer et qui connaît les livres mieux que personne, M. Edmond Rahir, dit un jour à son client : « Vous ne logez pas bien vos autographes, vos dessins, vos morceaux de choix. Il leur faut des livres dignes d'eux, j'entends des éditions et des reliures de même qualité. » Arthur Meyer comprit et voilà comment sa bibliothèque fut constituée.

A première vue, ce n'est pas la bibliothèque d'un lettré. Elle est très incomplète ou, pour mieux dire, car une bibliothèque complète est chose fort rare, on se demande quels étaient les tendances, les goûts de celui qui l'a formée. Avait-il une préférence pour les auteurs anciens? Se contentait-il des ouvrages modernes? En réalité, à lire attentivement son catalogue, on s'assure qu'il s'est borné à réunir un certain nombre de livres pour caser autographes et dessins. Il ne recherchait pas les éditions originales anciennes, ces précieux « bouquins » qui exercent une séduction irrésistible sur les véritables amateurs de monuments littéraires — par exemple chez un Jules Lemaître. L'acquisition de ces livres nécessite de grosses sommes, mais il est facile de voir qu'Arthur Meyer ne reculait pas devant la dépense élevée lorsqu'il s'agissait d'une pièce rarissime, un autographe le plus souvent. Il n'est devenu bibliophile, au sens exact du mot, qu'à la veille de sa mort, et à de rares occasions. C'est ainsi que vous trouverez un numéro unique à l'abri de toute critique : un Molière de 1734, quatre volumes en maroquin rouge, enrichis de dessins originaux de Boucher et d'un autographe de Molière, le seul autographe privé connu, si on peut dire, car les autres appartiennent à des archives de notaires ou à des dépôts publics. Le tout forme donc un ensemble parfait. Une autre exception, c'est l'*Athalie*, édition originale, maroquin ancien, l'*ex-libris* de Saint-Cyr, une lettre de Racine à sa sœur, une autre lettre de Mme de Maintenon, enfin le récit autographe de la mort de Racine par Boileau. D'ordinaire, vous rencontrez des assemblages stupéfiants : une page de Pascal à sa sœur, page autographe unique, une relique incomparable qui méritait d'être renfermée dans un in-4° du temps et de l'auteur, l'original des *Provinciales*, je suppose. Cette page tient compagnie à un dessin à l'encre de Chine d'Harpignies et se trouve dans une édition de Pascal, estimable sans doute, mais moderne, datant de 1873. Par contre, vous avez dans l'édition originale de *Turcaret* de chez Ribou (1709), une aquarelle originale de C. Léandre. Je pourrais allonger cette liste de « particularités » déconcertantes. Le moderne l'emporte dans cette collection, surtout pour les dessins. On sait qu'Arthur Meyer a sollicité de la plupart de nos contemporains une contribution gracieuse, afin de les associer, en échange de courtoise et reconnaissante publicité, à la formation de sa bibliothèque, fondation de père de famille. En somme, cette collection de livres est à l'image de celui qui l'a réunie : elle échappe à l'analyse et à la définition.

JOSEPH GALTIER.

NOUVELLES DU JOUR

Échange de télégrammes

Le président de la République a reçu du roi d'Italie le télégramme suivant :

En traversant le territoire de la République française pour me rendre en Angleterre, je suis heureux, monsieur le président, de vous adresser mon plus cordial salut et de vous renouveler l'expression de mes sincères sentiments de considération et d'amitié. Je vous remercie en même temps très vivement ainsi que la reine, pour l'infinie courtoisie dont ont fait preuve en cette occasion les autorités françaises. La reine et moi avons reçu avec un plaisir particulier la visite de M. le préfet de la Savoie, et cordialement, je vous remercie, monsieur le président, de l'aimable mission que vous avez bien voulu lui confier.

VICTOR-EMMANUEL.

Le président de la République a répondu :

Je remercie vivement Votre Majesté du télégramme qu'elle a eu l'aimable pensée de m'envoyer en traversant la France. J'éprouve la plus vive satisfaction à savoir que ce voyage s'est heureusement accompli, et il m'est très agréable de saisir cette occasion pour adresser à Votre Majesté l'assurance de ma cordiale amitié et la prier de faire agréer à Sa Majesté la reine mes respectueux hommages.

A. MILLERAND.

Le général Weygand à Lyon

Le général Weygand, haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban, était hier l'hôte de la chambre de commerce de Lyon, qui a donné un déjeuner en son honneur. M. L. Pradel, président de la chambre de commerce, avait à ses côtés le général Weygand; M. Valette, préfet du Rhône; M. Herriot, député, maire de Lyon; le général Philippot, gouverneur militaire; M. Isaac, ancien ministre, président honoraire de la chambre de commerce; M. Terrier, délégué à Paris du haut-commissaire en Syrie et au Liban, etc.

Répondant à M. Pradel, qui avait rappelé les liens qui unissent Lyon à la Syrie, le général Weygand a exposé ce qu'il avait fait en Syrie et ce qui reste à y faire. Il a précisé que la double base de toute action sérieuse en Syrie est d'abord la ratification du traité de Lausanne, faute de laquelle on y vit dans une situation précaire à tous égards dangereuse et ensuite l'affirmation par le gouvernement français de la politique qu'il entend pratiquer dans ce pays.

Le général Weygand a fait remarquer qu'en ce qui concerne le commerce en général, ce pays est placé sous un régime de libre concurrence, mais que, néanmoins, il est possible d'y favoriser le commerce français, qui doit être privilégié, puisque la monnaie qui y est en usage est le franc.

Il a ajouté que la création, qui vient d'être décidée, d'un office de la Syrie semblable à celui du Maroc, contribuera à donner au commerce français et lyonnais cette place prépondérante qui lui est due.

Légion d'honneur

Sont promus ou nommés :

Ministère de l'agriculture

Officiers

MM. Cazlot, inspecteur principal du Crédit foncier; Garnier, directeur des services agricoles de la Vienne.

Chevaliers

MM. Alibert, viticulteur, président de l'Union girondine des syndicats agricoles; Bourdel, directeur de la station régionale de physique et de météorologie de Bordeaux; Gounot, propriétaire agriculteur à Tunis; Latière, directeur de station des épiphyties au ministère de l'agriculture; Léguillette, agriculteur à Château-Thierry (Aisne); Nottin, chef de travaux de technologie agricole à l'institut national agronomique.

Ministère de l'instruction publique

Chevalier

M. Marcel Girette, homme de lettres.

Ministère des colonies

Commandeur

M. Guillaume, sous-directeur à l'administration centrale.

Chevalier

M. Audap, directeur des services financiers de la Banque nationale de crédit.

Ministère des pensions

Officier

M. Louvel, inspecteur général des services administratifs, chef adjoint du cabinet du ministre de la guerre et des pensions.

Au ministère des régions libérées

Trois hauts fonctionnaires du ministère des régions libérées viennent d'être admis à la retraite par suppression d'emploi; ce sont :

M. Pain, secrétaire général du ministère des régions libérées; M. Chocarne, directeur au même ministère; et M. Jouve, inspecteur des finances, délégué dans les fonctions de directeur des services financiers au ministère des régions libérées.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

AIN. — M. Chanal, président, s'est félicité de ce que les élections aient été un succès pour la démocratie. Parlant de l'équilibre financier, il a dit : « Il faut avoir confiance; il vaut mieux s'exposer à éprouver des déceptions que faire de la démagogie. »

ALPES (HAUTES-). — Le conseil général a adressé à M. Edouard Herriot l'expression de son entière confiance.

ALPES-MARITIMES. — M. Raiberti, président, a prononcé un discours où il dit, notamment :

La représentation proportionnelle intégrale qui fait des partis autant de circonscriptions politiques à l'intérieur des circonscriptions territoriales et qui assure à chacun d'eux son exacte représentation, réduit au minimum l'amplitude des oscillations du suffrage universel. La loi électorale qui a présidé aux élections de 1919 et de 1924 par l'institution de la prime à la majorité augmente cette amplitude au lieu de l'atténuer.

Le conseil général à qui la loi interdit sagement le terrain politique ne peut que constater les résultats et souhaiter que la prochaine législature assure dans l'ordre et la paix la salubrité des finances publiques et le respect des lois de la France, et qu'elle voie le règlement des deux problèmes qui oppressent la conscience nationale, celui de la sécurité et celui des réparations.

ARDENNES. — Un conseiller général du cartel des gauches a présenté un vœu tendant à féliciter les républicains de gauche de leur succès aux élections législatives et demandant la démission du président de la République. Le préfet a posé la question préalable, qui a été votée à l'unanimité moins quatre voix de conseillers socialistes.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — M. Pasquet, sénateur, président, a prononcé un discours dans lequel il a condamné le régime électoral actuel. Il a indiqué la tâche qui s'impose à la majorité nouvelle : assurer l'équilibre du budget sans recourir à l'emprunt, réaliser des économies, la réorganisation administrative, supprimer la loi abrogeant le monopole des allumettes, les décrets-lois, reconnaître les syndicats de fonctionnaires, réduire la durée du service militaire, assurer la réconciliation des nations sur la base du rapport des experts et assurer la paix définitive.

« Radicaux et socialistes, a-t-il dit en terminant, sauront trouver un terrain d'entente pour accomplir ces grandes réformes démocratiques et sociales. »

Le conseil a ensuite émis deux vœux : l'un demandant le retour au scrutin d'arrondissement, l'autre pour la participation des socialistes au pouvoir.

CALVADOS. — M. Henry Chéron, président, a prononcé un discours sur la nécessité pour l'assemblée départementale de ne s'occuper que de bien administrer le département; d'y mettre en valeur le patrimoine agricole et industriel et d'y créer le plus de bien-être possible dans une constante passion de solidarité sociale.

Se basant sur une jurisprudence adoptée en avril 1923, le conseil général a considéré qu'un vœu tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement avait un caractère politique et a passé à l'ordre du jour.

CHARENTE. — Hors séance, le préfet ayant posé la question préalable, le conseil général a adopté un vœu demandant que les Chambres étudient, dès la rentrée, la question de la réforme électorale et votent le retour au scrutin uninominal à deux tours.

CÔTE-D'OR. — Le docteur Chauveau, sénateur, président, a prononcé un discours dans lequel, après avoir constaté que la journée du 11 mai a été une journée républicaine et que la faveur était allée à la formule républicaine avancée, il a parlé des graves problèmes que vont être appelés à résoudre les hommes nouveaux régulièrement mandatés pour prendre le pouvoir.

Les vainqueurs, avec une ardeur grandie par le succès, vont donc, a-t-il ajouté, se mettre au travail. Ils veulent tâcher de faire mieux pour la France et la République. A cette heure troublée, au milieu d'événements dont la solution semble être presque au-dessus des ressources humaines et commande cependant l'avenir même de notre pays, comment ne pas les suivre, dans les limites certes des voies républicaines, avec un intérêt infini. Et s'il apparaît des hommes vraiment à la taille de ces événements angoissants, la joie sera grande au pays républicain, au pays de France.

Au surplus, dès demain, dès aujourd'hui, les réalités commencent à se dessiner. Ils savent bien, les vainqueurs, qu'un cartel peut être sans doute une formation de combat parfois heureuse, mais que ce n'est pas un système de gouvernement bien solide; ils réfléchiront. Tout de suite ou bientôt ils constateront sans doute que la paix n'est évidemment pas encore établie, que des périls divers d'ordre extérieur, économique, financier... peuvent être encore redoutés. Or ils savent aussi que notre bon peuple de France, si républicain certes, mais si clairvoyant, comprendrait mal que devant un danger national, quelle qu'en soit la nature, on se divise d'abord entre républicains. L'union lui apparaîtrait à lui sans doute comme le meilleur facteur du salut. Depuis plus d'un demi-siècle, l'union des républicains s'est montrée sans cesse si féconde qu'elle vient toujours à la pensée de tous aux heures difficiles. Ainsi, maintenant ou bientôt, par suite des nécessités ou à l'appel de la raison, il semble que l'union de toutes les forces républicaines, la concentration de toutes les bonnes volontés démocratiques, autour d'un chef qui sache et vraiment veuille, apparaissent le devoir.

CORRÈZE. — Le conseil a adopté à l'unanimité un vœu tendant à la réforme électorale et au retour au scrutin uninominal à deux tours.

DORDOGNE. — En ouvrant la session, M. de La Batut, sénateur, a lu la lettre de démission de M. Brunet, qui, mis en minorité aux élections du 11 mai, dans son canton de Verteillac, a donné sa démission de conseiller général.

Faisant allusion aux élections législatives, le président a ajouté notamment :

Le fardeau du pouvoir sera particulièrement lourd aux épaules de ceux qui vont accepter de le porter. Le pays leur fera certainement crédit et confiance, dans l'intérêt de la patrie. Les républicains doivent rester unis et travailler de tout leur cœur et de toute leur énergie, au milieu de tant de difficultés, à assurer la grandeur et la prospérité de la République.

DRÔME. — M. Charignon, président, en ouvrant la séance, a rendu hommage à M. Herriot, le chef du parti radical socialiste, et s'est réjoui de la victoire républicaine du 11 mai.

EURE-ET-LOIR. — M. Viollette, dans son discours, a préconisé une vigoureuse politique d'action et de réformes qui doit être marquée par des résultats précis et immédiats.

L'élection partielle qui va s'imposer pour les Hautes-Alpes doit déterminer aussitôt l'adoption d'un régime électoral nouveau qui ne peut être que le scrutin d'arrondissement.

L'orateur a insisté sur la nécessité de supprimer de toute urgence l'impôt sur le chiffre d'affaires et de trouver une solution au terrible problème qui résulte de l'énormité de la dette flottante.

GERS. — M. Gardey, sénateur, président, s'est réjoui de la récente victoire démocratique et a fait allusion à la tâche ardue, considérable, que la nouvelle majorité va assumer, notamment en ce qui concerne la stabilisation nécessaire du franc, qui conditionne les autres questions. Il a ajouté :

Le pays attend des actes clairs, hardis, décisifs, auxquels doit préluder la soumission volontaire ou forcée, devant le verdict populaire, de l'exécutif irresponsable qui, n'ayant pas su être un arbitre constitutionnel, ne peut demeurer plus longtemps au poste suprême de l'Etat comme la survivance d'un parti politique condamné.

Les 21 membres présents de l'assemblée, parmi lesquels MM. Gardey, Philip, Tournan, sénateurs; Naples, Sénac, députés, ont déposé la déclaration suivante :

Le conseil général du Gers, enregistrant avec joie la défaite du Bloc national dans le Gers et la France entière, exprime sa profonde satisfaction du magnifique résultat des élections législatives; déclare faire confiance à la nouvelle majorité républicaine, issue du cartel des gauches, majorité qui, résolue à exiger du chef de l'Etat qu'il se renferme strictement dans son rôle constitutionnel, saura tirer, en ce qui le concerne, du verdict populaire, toutes les conséquences exigées par l'intérêt de la République; espère que le cartel électoral des gauches, devenu cartel politique, produira tous les effets qu'en attend la démocratie et engage les élus républicains du département à rétablir le scrutin uninominal et à pratiquer résolument, en étroite collaboration avec le parti socialiste et avec sa participation au pouvoir, la politique de laïcité, de justice fiscale, sociale et de paix, inscrite dans leur programme.

HÉRAULT. — M. Nègre, ancien sénateur, président, s'est félicité dans son discours du succès des partis de gauche et a émis l'espoir que la Chambre nouvelle saura assurer notre sécurité par le rétablissement de nos alliances sur les bases de la Société des nations.

JURA. — M. Charles Dumont, président, sénateur, a souligné quelques traits de la nouvelle situation politique. Puis, il a dit :

Ainsi donc la paix extérieure protégée par la justice autant que par les armes — la paix intérieure assurée par le refus de substituer aux partis politiques des partis économiques, telle me paraît être la double volonté manifestée le 11 mai dernier par le peuple français.

LOIRE. — M. Durafour, député, président, en ouvrant la séance, a salué la victoire du cartel des gauches. Il a exprimé le désir que la nouvelle majorité vivifie et élargisse la Société des nations, en créant un état d'esprit de paix et de concorde internationale.

LOT. — M. de Monzie, président, a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

Il s'agit de réaliser vite des idées claires. Nous ne voulons abandonner ni nos créances ni nos amis. Nous savons qu'il n'est pas de règlement valable sans accord international. Nous savons qu'un accord international suppose une atmosphère préalable de conciliation et de concorde.

L'atmosphère du 11 mai est propice à l'amitié franco-anglaise, aux conversations directes de la France avec l'Allemagne, à la mise en œuvre d'une politique vraiment, sincèrement européenne. Mais le devoir est de faire vite et net.

A vouloir poursuivre je ne sais quelle idéale perfection nous avons laissé tomber, le 10 janvier 1924, la possibilité que nous donnait notamment le traité de Versailles d'obtenir prorogation du régime commercial avec l'Allemagne, c'est-à-dire du régime de la nation la plus favorisée. Aux dommages de la guerre se sont ajoutés les dommages de la lenteur. Notre franc a porté la peine de cette lenteur. Notre trésorerie a payé les frais de notre incertitude.

Le premier souci de la nouvelle majorité doit être de stabiliser et d'assainir notre monnaie. Tout ce qui était permis en 1920, période de hausse, est interdit en 1924, période de crise. Trésorerie d'abord. C'est en vain que nos adversaires sonnent le tocsin des alarmes capitalistes. Les producteurs seront rassurés quand ils seront fixés au juste par un bilan public sur l'état de nos engagements et de nos ressources, quand on aura mis fin aux errements d'une fiscalité taquine, d'une gendarmerie fiscale par un système où la rigueur des prélèvements se tempérera.

Si la seule menace d'une mauvaise politique financière entraîne la baisse de notre monnaie, la seule affirmation d'une politique énergique et loyale doit préparer sa hausse, ou, ce qui importe davantage, la stabilisation des cours. Nous ne pouvons pas envisager à loisir de longues perspectives. Nous devons indiquer une tendance, définir en quelques semaines une méthode. L'intérêt du monde est associé à notre redressement, à l'apurement des comptes interalliés, à l'application du rapport des experts, à la réunion d'une conférence monétaire qui, à tout le moins, refera l'union latine.

L'orateur a terminé en demandant l'amnistie, l'adoption du service de douze mois et la reconnaissance de la Russie nouvelle.

MANCHE. — Le conseil a voté, à l'unanimité moins deux voix, la motion suivante présentée par le docteur Lecacheux :

Le conseil général de la Manche, interprète de la majorité des habitants du département, reconnaissant des services que MM. Millerand et Poincaré ont rendus à la patrie, leur adresse ses remerciements et les assure de son dévouement.

NORD. — En ouvrant la session, M. Auguste Potié, sénateur, président, a invité ses collègues à faire trêve aux passions politiques qui persistent encore après la lutte électorale, afin que les intérêts généraux du département n'aient pas à en souffrir.

M. Blémant, conseiller socialiste, ayant déposé un vœu de blâme contre le panachage insidieux pratiqué par des groupements anonymes sur les listes de candidats d'opinions diamétralement opposées, M. Daniel-Vincent a aussitôt pris la parole pour déclarer qu'au nom de la fédération républicaine, il avait, avant le scrutin, dénoncé publiquement ces manœuvres déloyales.

La discussion du vœu socialiste a été renvoyée à mercredi.

PAS-DE-CALAIS. — M. Basly, député, a déposé, au nom de ses collègues socialistes, un vœu invitant le futur gouvernement à abroger les décrets-lois et à présenter au Parlement un projet de loi pour l'amnistie totale et la réintégration des cheminots.

Le conseil, par 23 voix contre 15, a décidé de ne pas prendre ce vœu en considération.

PUY-DE-DÔME. — Dans le discours qu'il a prononcé en ouvrant la session, M. Clémentel, sénateur, ancien ministre, après avoir félicité les sept élus du cartel des gauches dans le département, a dit :

Je tiens à affirmer que les 80,000 citoyens qui ont confondu dans un même bulletin de vote radicaux et socialistes ont manifesté leur ferme espoir de les voir ne pas se séparer après leur commune victoire, mais au contraire rester unis pour travailler d'un même cœur à l'œuvre considérable de reconstruction nationale et de coopération internationale que la Chambre de 1924 aura à accomplir.

PYRÉNÉES (BASSES). — Le conseil général, par 24 voix contre 4, a voté la question préalable, estimant qu'il n'avait pas à se prononcer sur le vœu déposé par M. Servat, tendant à demander à la Chambre de voter le plus tôt possible le rétablissement du scrutin uninominal à deux tours pour les élections législatives.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — M. Pedebidou, sénateur, président, dans son discours, a critiqué l'œuvre du Bloc national et a indiqué la tâche qui attend la nouvelle Chambre : poursuivre, d'accord avec nos alliés, conformément au plan des experts, le payement des réparations, réaliser la sécurité de la France sous l'égide de la Société des nations; à l'intérieur, redressement financier par la défense du franc, l'équilibre budgétaire et l'adoption d'une politique de compressions et d'économies.

Il a terminé en demandant le rétablissement du scrutin majoritaire.

RHIN (BAS-). — Après avoir salué la mémoire de deux conseillers décédés, MM. Alfred Munck et Pierre de Casteix, M. Oberkirch, président, a ajouté :

La grande bataille électorale qui a mis aux prises les différents partis de notre pays vient de se terminer, et une majorité nouvelle est appelée à prendre la direction des affaires. Des espoirs nouveaux paraissent illuminer maintenant l'avenir, faisant entrevoir la solution rapide et définitive de tant de problèmes restés en suspens et qui ont vainement usé la patience et l'effort de la législature précédente.

L'ordre et la paix à l'intérieur du pays seront les conditions premières et indispensables pour mener à une bonne et heureuse fin la lourde tâche qui attend le gouvernement.

Puissent tous ceux qui sont appelés maintenant à gérer les affaires du pays se rendre compte de la gravité de notre situation, puissent-ils sans cesse tenir présent à leur esprit, qu'à travers les Assemblées législatives qui se suivent et qui ne se ressemblent pas, il y a quelque chose qui reste immuable et permanent, c'est l'intérêt vital de l'Etat et de la nation française, c'est, coûte que coûte, le droit sacré à la sécurité et aux réparations.

RHIN (HAUT-). — Le docteur Wallart, de l'Union populaire républicaine, a été élu président, en remplacement de M. Drumm, décédé; M. Brom, député, de l'Alliance nationale républicaine, a été élu vice-président.

RHÔNE. — M. Herriot assiste à la séance. M. Bender, président, a constaté dans son allocution que jamais il n'y eut aussi peu d'abstentions qu'aux dernières élections, ce qui démontre l'inutilité du vote obligatoire. Il a ajouté que la confiance mise par le peuple en ses nouveaux élus leur impose des devoirs particulièrement étroits. Celui qui prime les autres, parce qu'il les commande, sera d'observer l'entente la plus loyale, la discipline la plus stricte, qui seront pour les républicains le gage du succès et qui ouvriront pour la France l'ère des réalisations anxieusement attendues.

SAVOIE. — En ouvrant la session, M. Antoine Borrel, président, député, a dit notamment :

Notre pays vient de déclarer qu'il voulait, à l'intérieur, une politique de justice fiscale et de progrès social; à l'extérieur, une politique d'accords internationaux qui, en maintenant la paix dans le monde, garantiront notre sécurité en assurant à la France les réparations qui lui sont dues. Sans doute, ce programme est plus facile à formuler qu'à réaliser; mais, conscients des lourdes responsabilités qui pèsent sur eux, les républicains appelés demain à se grouper autour de M. Herriot, désigné par la confiance populaire comme chef du gouvernement, que vous me permettrez de saluer au nom du conseil général de la Savoie, s'appliqueront à mettre en œuvre les désirs de la France républicaine. La besogne du nouveau ministère sera complexe et considérable, car il s'agira pour lui de sauvegarder les intérêts généraux du pays, tout en réalisant les réformes politiques, financières et sociales solennellement promises. Pour cette œuvre, la France a besoin d'hommes trempés, tenaces et fidèles; faisons pour cela confiance à cette démocratie dont les chefs issus du peuple arrivent au pouvoir avec l'endurance morale que donnent les luttes soutenues.

SEINE-ET-MARNE. — M. Jacques-Louis Dumesnil, député, président, a félicité les partis de gauche de l'éclatant succès du 11 mai qui, dans la France entière, a marqué l'adhésion de la grande majorité du pays à une politique hardiment sociale, et il a chaleureusement remercié ses collègues d'avoir vigoureusement contribué au réveil républicain.

Puis, saluant en M. Edouard Herriot le chef désigné par le vote populaire, il a affirmé la volonté des démocrates de réaliser, par le maintien de l'union des gauches, la justice fiscale et la consolidation de la paix dans l'entente interalliée.

Un télégramme de remerciements et de félicitations a été adressé à M. Herriot.

SEINE-ET-OISE. — M. Amiard, président, ancien député, a donné lecture de la lettre de démission de M. André Tardieu, conseiller général du canton de Marly-le-Roi, démission qui a été acceptée; puis, après avoir souhaité la bienvenue à M. Rein, conseiller général du nouveau canton de Maisons-Laffitte, il a rendu hommage à M. Poincaré qui lutta ardemment pour la défense et la grandeur de la patrie et qui, aujourd'hui, avec une préoccupation exclusive de l'intérêt français, dans un sentiment de loyalisme, s'efforce de mettre ses successeurs éventuels au courant de toutes les difficultés si grandes de l'heure présente.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le conseil général a adopté la motion suivante, signée notamment de MM. Dubreuil, Ancel, Coty, députés :

Le conseil général adresse à M. Alexandre Millerand, président de la République française, la respectueuse assurance de son fidèle attachement et à M. Poincaré l'expression de sa reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à la France.

Cette adresse a été votée au scrutin public par 34 voix contre 5, bien que M. Léon Meyer, député, ait déclaré que la voter était s'insurger contre le suffrage universel.

SÈVRES (DEUX-). — M. Paul Mercier, député, ayant donné sa démission de conseiller général, l'assemblée départementale a nommé président, par 18 voix sur 27 votants, son vice-président, M. Demellier, récemment élu député; et vice-président, par 16 voix sur 27 votants, M. Fleuret, ancien député.

VAR. — En ouvrant la séance, M. Fourment, sénateur, président, après avoir critiqué l'œuvre du Bloc national, a précisé les desiderata de la majorité nouvelle. Il a dit notamment :

Nos alliances se sont relâchées et nous avons failli perdre les concours et les sympathies qui nous ont aidés à gagner la guerre.

Heureusement que le verdict populaire vient de nous libérer d'une politique si féconde en déceptions et si grosse de périls et que maintenant nous pouvons nous reprendre à l'espérance.

La Chambre qui vient d'être élue voudra sans doute marquer clairement aux yeux du pays qu'elle est décidée à tenir ses promesses et à redonner à la République sa figure traditionnelle de générosité et d'attachement à la justice et à la paix.

Quelle désillusion, quelle lassitude, quel découragement, et puis bientôt quelle colère, quel dégoût du régime lui-même, quelle précipitation vers les solutions de violence n'engendreraient pas les hésitations les atermoiements et les timidités de la nouvelle majorité parlementaire!

M. Fourment a demandé en outre une amnistie élargie, la réintégration des cheminots révoqués et l'abolition des décrets-lois.

VIENNE (HAUTE-). — Sur la proposition des socialistes unifiés, qui ont, à partir d'aujourd'hui, la majorité à l'assemblée départementale, le conseil général a voté, par 16 voix contre 8, et hors la présence du préfet, qui s'était retiré après avoir posé la question préalable, une motion demandant à la Chambre nouvelle de se refuser à toute entente avec M. Millerand, qui doit s'incliner devant le verdict du suffrage universel et renoncer à sa fonction.

Le conseil général a exprimé énergiquement le vœu que le nouveau gouvernement de demain recherche immédiatement les moyens d'entente internationale, qui, tout en assurant à la France la réparation des ruines provoquées par la guerre, permettent d'envisager avec confiance l'avenir européen et de commencer le désarmement général.

FEUILLETON DU Temps
DU 28 MAI 1924

CHRONIQUE MUSICALE

A LA CIGALE : « Soirées de Paris », sous la direction du comte E. de Beaumont : « Vogue », trois pages dansées; « Salade », contrepoint chorégraphique en deux actes, livret de M. Albert Flament, musique de M. Darius Milhaud; le « Beau Danube », ballet de caractère en deux tableaux, livret et chorégraphie de M. Léonide Massine, musique de Johann Strauss, adaptée et orchestrée par M. Roger Desormière; « Gigue », danses sur des thèmes classiques, chorégraphie de M. Léonide Massine.

AU TRIANON-LYRIQUE : « Léontine sœurs », opérette en trois actes de M. Albert Acremant, musique de M. A. Mariotte.

AU THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES : Ballets russes.

Je vous ai parlé, la semaine dernière, de quelques amateurs de haute culture en proie au démon du théâtre. Ils se tiennent habituellement aux confins des arts de la scène. Vous connaissez MM. Xavier de Courville et Jean Rivain qui essayent de ranimer les charmes évanouis des œuvres anciennes, les artifices délicats du vieux répertoire méconnu. Voici M. Etienne de Beaumont qui s'établit à l'autre extrémité du domaine. Par goût du nouveau, par esprit de faction, il ne veut paraître occupé que des écoles d'avant-garde. Comme MM. Serge de Diaghilew et Rolf de Maré, le comte de Beaumont s'applique surtout aux représentations ultra-modernes de musique et de danse.

Nos amateurs, plus difficiles sur leur idéal que nos directeurs officiels et patentés, pensent à innover dans l'ordre de l'art. Ils n'en recherchent que les formes les plus neuves, les plus imprévues. Délivrés de soins superflus, ils tentent, avec une exaspération nerveuse, d'exprimer le pittoresque spécial de notre époque. Ils sont résolument modernistes et avec jalousie, avec intolérance, avec insolence, par manière d'héroïsme.

M. Etienne de Beaumont a pris pour centre d'activité un music-hall montmartrois, la Cigale. Vous ne le reconnaîtriez pas. Non seulement, les nouveaux locataires ont banni de la scène les exhibitions médiocres ou offensantes, mais le public lui-même est transformé. Les « Soirées de Paris » sont données au bénéfice de l'Œuvre de l'assistance aux veuves de la guerre et du comité de secours aux réfugiés russes. Un auditoire où l'on compte les personnalités les plus en vue de la cour et de la ville se presse, tous les jours, aux représentations organisées par le comte de Beaumont. Tous ceux qui appartiennent au beau monde ne peuvent se dispenser de venir jusque-là. C'est une nécessité de bon ton. C'est la nouveauté du jour. C'est le chic exigé dans les classes dirigeantes. Le divertissement se trouve dans la salle autant que sur le plateau. Les esthètes cubistes de Montparnasse déchargent leurs bagages hétéroclites sur le théâtre, ce pendant que les habitants du faubourg Saint-Germain, pimpants, jacassants, exubérants, envahissent les loges et les travées de l'orchestre. Ils nous changent tout le vieil esprit de Montmartre. Qu'ils soient les bienvenus.

Les instrumentistes, quand ils ne sont pas en grève, commencent par exécuter quelques refrains à la mode. Mlles Zaria, Hawitt, Allan, Meyrs, Pietrukewitz, Miklaschewaskaja, MM. Harry Wills, Doone prennent des poses, se trémoussent et s'enlacent. Tout cela pour faire quelque publicité à un magazine. Je ne suis pas dupe du procédé, en signalant ces « pages dansées » de Mme Valentine Hugo et qui ne sont que des pages de réclame puérile. C'est une petite tache qu'il faudrait effacer du programme, par ailleurs délicieux.

Mais voici une œuvre d'un intérêt artistique indéniable, — la plus heureuse, la plus séduisante qu'ait encore écrite M. Darius Milhaud. Elle porte ce titre baroque : *Salade*. Le livret est dû à M. Albert Flament qui nous habitua à des distinctions plus faciles. L'argument ensemble emprunté aux recueils de la *Commedia dell' arte*. Tartaglia veut marier sa fille Rosetta au capitaine Cartuccia. Rosetta s'y refuse. Elle aime Polichinelle. De son côté